



Accueil des participants

C'est avec le plus grand intérêt que nous accueillons dans les locaux de la Bourse du Travail cette manifestation, consacrée à une période majeure de l'histoire contemporaine.

Dès leur création, les Bourses du Travail ont joué un rôle éducatif important. Elles comportaient en général une bibliothèque, à une époque où les livres étaient un produit rare. La Bourse du Travail de Cannes possède dans ce domaine une tradition d'action culturelle exemplaire.

Elle remonte à la période de la guerre et plus précisément à 1939, lorsque des syndicalistes cannois créèrent le premier Festival International du Film.

Impulsée par le Ministre de la Culture du Front Populaire, cette initiative se voulait une riposte au festival de Venise que venait de mettre en place le

régime fasciste de Mussolini.

A l'époque deux villes étaient pressenties, Biarritz et Cannes. Le dossier cannois, qui fut retenu, avait été monté par des militants de la CGT. Le premier festival devait se tenir en septembre 1939. Il fut annulé à la suite de l'agression allemande.

Le Festival verra en fait le jour après la guerre. Le premier Palais des Festivals est alors construit, bénévolement, par des salariés de la CGT, maçons, peintres et électriciens. Dans les années suivantes, nos militants vont aussi assurer, toujours de manière bénévole, la maintenance et l'animation du Festival. De nos jours, la CGT possède encore un siège au Conseil d'Administration du Festival et un stand au Palais.

La période évoquée par cette manifestation rappelle aussi l'importance du rôle joué par nos militants dans l'histoire de la Résistance azurienne. La place occupée par le monde ouvrier dans la lutte contre l'occupant nazi allait d'ailleurs faire l'objet d'un film culte, la Bataille du Rail, première Palme d'Or du Festival de Cannes.

Outre l'importance de cette période, la montée actuelle de la xénophobie ne pouvait non plus nous laisser indifférent et nous sommes heureux d'accueillir dans nos locaux cette manifestation qui se propose d'en éclairer l'histoire.

Patrick Bonnet, secrétaire général de l'Union locale de Cannes de la Confédération Générale du Travail

Robert Castellana

La frontière comme représentation du territoire dans l'histoire des Alpes du Sud

La Côte d'Azur a joué un rôle important dans l'histoire de la seconde guerre mondiale. Il s'est inscrit dans le cadre spécifique du contentieux territorial opposant la France et l'Italie depuis l'annexion de la région en 1860. Ce différent frontalier allait conduire à l'invasion de la Côte d'Azur par les armées italienne puis allemande. On traitera ici du contenu identitaire des arguments avancés par les belligérants. Ils trouvent leur origine dans les polémiques qui suivirent l'inscription de la nouvelle frontière dans l'espace vécu, sous la forme d'une ligne de démarcation militarisée. Cette notion de frontière linéaire occupe désormais une place centrale dans nos représentations du monde.



Les travaux menés par les géographes au cours du XXème siècle ont montré que la réduction des frontières à des limites linéaires ne correspond à aucune réalité physique¹. Ces représentations se sont en fait imposées, comme nous le verrons par la suite, sous l'influence de la cartographie et de la topographie. Les rapports entretenus par ces représentations du territoire avec les développements actuels de la xénophobie constituent l'objet de cette communication.

¹ On se reportera notamment sur ce sujet à TURNER et à sa théorisation des frontières comme des espaces de contact.

La frontière des Alpes

Les Alpes méridionales constituent depuis plus de deux mille ans une région de frontières. Les sources antiques fixent ainsi la limite entre les Gaules et l'Italie au fleuve Var, ce que semble confirmer la numérotation des bornes de la voie des Gaules, laquelle change effectivement à la hauteur de la traversée du Var. C'est pourtant sur les hauteurs voisines de La Turbie que les romains édifièrent un monument censé marquer la limite de l'Italie, le Trophée d'Auguste.

Il faut donc entendre par la fixation du Var comme frontière, une expression désignant cette vallée au

sens large du terme, ce que l'on nommerait aujourd'hui un bassin versant. Si les fleuves constituent effectivement, à cette époque, une limite commode, ils représentent en réalité un milieu humain et naturel homogène, dont la partition ne peut qu'être factice. L'importance occupée par les bassins versants dans la division du territoire est par ailleurs largement attestée pour l'ensemble de la région, comme le montre l'implantation systématique des cités antiques à l'embouchure des rivières².

A la fin du moyen-âge, la multiplicité des frontières continue de correspondre dans ses grandes lignes à l'extrême diversité de bassins versants caractéristique de la géographie des Alpes du Sud. Elle va toutefois s'inscrire, à cette époque, dans le contexte des trois grands espaces émergents de l'Italie, de la France et de l'Allemagne, sous la forme d'un état indépendant, l'Etat de Savoie, qui englobe

² Voir à ce propos les travaux de l'historien italien Nino LAMBOGLIA, qui fut aussi l'un des principaux protagonistes de la polémique territoriale (LAMBOGLIA 1943).

l'ensemble du monde alpin de la Suisse à la Méditerranée.

Une région de frontières

L'expansion de l'état savoyard allait l'amener, vers la fin du XIV^{ème} siècle, à fixer ses frontières avec ses voisins³. De nombreuses enclaves s'étaient en effet constituées, au cours des siècles précédents, lorsque les seigneurs qui possédaient des terres dans un état, devenaient vassaux du prince de l'état voisin.

D'autre part les vastes forêts, qui constituaient alors de véritables "no mans land"

³ Avec son extension vers la Méditerranée lors de la dédition du Comté de Nice, la Maison de Savoie passe du statut de Principauté à celui d'état souverain. La délimitation de ses frontières s'inscrit dans le cadre de la division ecclésiastique des Diocèses, qui s'était superposée, après l'adoption du christianisme par l'Empire Romain, à la division administrative en Provinces. Les Alpes, et notamment les Alpes méridionales, formaient alors la frontière des Diocèses des Gaules. Cette superposition des limites politiques et religieuses, qui se renforcent mutuellement, n'explique qu'en partie l'étonnante permanence de cette frontière.

et donc des limites territoriales pratiques, commençaient à disparaître avec les progrès du défrichement. Enfin, sous l'effet des guerres incessantes, une ligne de fortification était apparue, notamment le long de la frontière dauphinoise, remettant en cause les anciennes délimitations.

C'est en règle générale le cours d'eau, fleuve, torrent ou rivière, qui fut choisi comme frontière, selon une tradition bien établie. Ce choix s'explique avant tout par une raison d'ordre pratique, la limite naturelle ne pouvant guère être déplacée, contrairement aux bornes.

Nécessitant une inspection annuelle, ces dernières constituaient en effet une source permanente de conflits. En ce qui concerne les Alpes du Sud, la frontière provençale de la Savoie allait être fixée sur le cours du Var et sur celui de son principal affluent, l'Estéron. Du côté de la République de Gènes, on choisit les bassins de la Roya et de la Nervia.

Le tracé de ces limites recouvrait en fait une réalité extrêmement complexe, dont l'examen montre que les rivières étaient loin de constituer de véritables

frontières naturelles. Reflétant la multiplicité et l'intrication des bassins versants, ce tracé correspondait à une situation généralisée d'enclaves.

Elles comprenaient, du côté provençal, les régions d'Entraunes, de Puget-Théniers, de Gattières, de Guillaumes, de Cuebris, du Broc et du val d'Estéron. Du côté génois, elles se composaient du Comté de Tende et des Principautés d'Oneglia, de Seborga et de Monaco.

Cette frontière était donc loin de ressembler à la ligne de démarcation actuelle. Il s'agissait, plutôt que d'une limite linéaire, d'une vaste région regroupant l'ensemble des vallées alpines allant des rivages méditerranéens à la Suisse, et dont le trait d'union consistait dans son économie essentiellement pastorale. Du fait des sentiers qui parcouraient les pâturages où les troupeaux venaient passer l'été, en provenance des plaines voisines de la Provence et du Piémont, il s'agissait avant tout d'un lieu de circulation et de contact.

Ces régions possédaient d'ailleurs un statut généralisé de zones franches, dont la principale activité reposait sur le

commerce de l'huile et du sel et (déjà) sur la contrebande.

La délimitation de la frontière des Alpes

La transformation de la frontière des Alpes en limite linéaire trouve ses origines dans les conflits permanents opposant les communautés à propos de la délimitation des zones de forêts et de pâturages. C'est dans le souci d'y mettre fin qu'apparurent ainsi, à la fin, du moyen-âge, les premières tentatives de cartographie⁴. Elles donnèrent lieu, au milieu du XVIII^e siècle, à une entreprise pionnière de délimitation, avec la «rectification» de la frontière provençale de la Savoie.

Le tracé de la nouvelle frontière visait explicitement à supprimer les situations d'enclavement. A la différence du Dauphiné voisin, où l'on avait procédé par triangulation, elle mit en oeuvre des opérations de délimitation linéaire. Elle s'appuya pour cela sur des relevés qui donnèrent lieu à une riche cartographie, constituant une innovation majeure dans l'art de tracer

⁴ On se reportera à ce sujet à VINZONI M P 1955 et aux cartographies génoises de l'époque.

frontière. La rectification introduisit par ailleurs une autre innovation, destinée à connaître de grands développements, en fixant le tracé de la ligne de démarcation non plus seulement sur le cours des rivières mais aussi sur les lignes de crête⁵.

La Révolution française bouleversa durablement la donne, en unifiant l'ensemble de la région. C'est en 1860, après un retour temporaire aux anciennes divisions, que la frontière prit sa configuration actuelle, lors de la constitution de l'Etat italien. Son tracé ne fit que consacrer les innovations évoquées précédemment, avec le choix de la ligne des crêtes comme limite et la mise en oeuvre d'une délimitation rigoureuse et systématique. Il s'accompagna aussi de son inscription dans le territoire, sous la forme d'une entreprise généralisée de militarisation. Cette transformation d'une frontière traditionnelle en ligne de démarcation ouvrait la voie aux évolutions contemporaines des représentations.

⁵ Cf. à ce propos PAILLÈRE 1984 et ANDREIS 1973 et 1985.

L'impact identitaire des frontières

La représentation d'un territoire clos par des limites matérielles participe d'un mouvement plus vaste. Il s'inscrit dans l'emploi généralisé des références d'ordre familial dans la construction des identités. Inaugurés avec les conflits de limites entre communautés villageoises, ces procédés se retrouveront plus largement dans les allégories de la Mère-Patrie ou les invocations à la communauté de langues.

Il faut aussi relativiser le caractère arbitraire de la délimitation, comme le montre en ce qui concerne les Alpes, son inscription globale dans le cadre des anciennes frontières ethniques. Le souci de trancher dans le fouillis de ces divisions a certainement contribué à l'émergence d'identités nationales transcendant les rivalités et les particularismes. Mais à quel prix ?

Sans vouloir épuiser une question qui mériterait de vastes développements, on peut pour le moins relever le caractère réducteur de ces procédés et s'interroger sur l'impact qu'ils ont pu exercer sur l'émergence du discours xénophobe dominant. La

définition des identités repose en effet sur de nombreux critères, dont la complexité permet d'exprimer la pluralité des appartenances, ce que n'autorise pas leur territorialisation. De ce point de vue, la réduction des références joue assurément un rôle négatif, en limitant les possibilités de contacts et d'échanges entre les cultures. La clôture du territoire qui la sous-tend, rejoint par ailleurs les thématiques illustrées par les lois raciales qui voient le jour en Italie à cette époque, comme la menace de l'invasion ou l'instauration de quotas, voire l'idée de pureté de la race.

On peut s'interroger à ce propos, sur l'impact entretenu par ces représentations avec les origines et la permanence du discours xénophobe, et surtout, c'est là tout le paradoxe, sur les rapports que cette vision du monde entretient avec la disparition officielle de ces mêmes frontières. Le profond divorce qui existe aujourd'hui entre la réalité et les représentations, ainsi que la perte des repères territoriaux comme des espaces de contact, soulève en effet bien des interrogations. Elles ne sont

pas sans faire penser à l'histoire que raconte le romancier Borgès, à propos d'une ancienne civilisation qui avait entrepris de réaliser une «carte à l'échelle du territoire». Cette entreprise insensée allait se révéler totalement inutile mais ses reliques continuèrent pendant longtemps à hanter le paysage. La fiction n'est-elle pas, de nos jours, en train de rejoindre la réalité ?

Sources bibliographiques

ANDREIS D, *Le traité franco-sarde de 1760. Origines et conséquences*, Paris, Hachette, 1973.

ANDREIS D, «Le traité de Turin de 1760», *Nice Historique*, 1973, pp. 61-73.

ANDREIS D, PALLIERE J, «Les cartes de 1760-1764 et la frontière franco-sarde», *Actes du 110ème Congrès National des Sociétés savantes*, Montpellier, 1985

BOTTIN M, «Les franchises douanières du pays niçois», *Recherches régionales*, n°1, 1976, pp. 1-23.

BOTTIN M, «Un commerce parallèle : la contrebande niçoise du XVIIème au XIXème siècle», *Annales*

d'Histoire et d'Ethnologie juridiques, 1976, pp. 3-36.

BOTTIN M, «Pressions douanières et affermissement frontalier : les limites de la Provence et du Comté de Nice du XVI^e au XIX^e siècle», *Hommages à Gérard Boulvert*, Nice, Faculté de Droit, 1987, pp 85-107.

BOTTIN M, «La militarisation de la frontière des Alpes Maritimes (1878-1889)», *Les Alpes Maritimes, 1860-1914*,

intégration et particularisme, Nice, Serre, 1988.

LAMBOGLIA N, *Les unités historiques et administratives de la Ligurie Occidentale*, Bordighera, Inst. Int. Studi Liguri, 1943

PALLIERE J, «La carte générale du duché de Savoie (1737)», *C.S.S.S.*, 1980, pp.253-262.

PALLIERE J, «Le traité du 24 mars 1760 et les nouvelles frontières de Savoie»,

L'histoire en Savoie : Frontières de Savoie, n^o spécial, sept. 1984, pp.50-67

VINZONI M P, *Il dominio della Serenissima Repubblica di Genova in terra ferma*, Genova, SAGEP, 1955.

Crédit iconographique

Le poste frontière de Tende pendant la guerre (arch. ADAM)

Militaires italiens de la Guardia di Finanza (carte postale)

